

APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DU 13 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le 13 avril, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire et sur sa convocation.

Présents : M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.DIZENGREMEL, M.BOIS, Mme FOURNIER, M.TANTOST, Mme REMBAUVILLE, M.DELCROIX, M.KHARRAB, Mme WARLAUMONT, M.MINE, Mme BORDERIAS SOLER, Mme BONDOUX, M.HERBET, Mme CAMIER, M.LIMON, Mme BIASON, Mme DEPULLE, Mme AYMONIN, M.REMOND

Absents ayant donné pouvoir :
M.BOLLE à M.TANTOST
M.SAVOYE à M.DELCROIX
M.PAYAN à Mme AYMONIN
M.ISKOU à Mme BIASON

Absents excusés :
M.GEWERC
Mme ARTEAUD MEDINA
Melle CHANOINE
Melle BERTIN

Secrétaire : Patrice HERBET

Le compte-rendu du 16 mars 2011 a été approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Compte administratif 2010 - Budget principal

Le compte administratif 2010 de la ville, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion présenté par le trésorier, fait ressortir dans l'exercice :

- Un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de : 2 060 441,41 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction M14, il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat global de fonctionnement constaté au terme de l'exécution du budget de l'exercice.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONIN, M.ISKOU) à signer tous les documents nécessaires à affecter le résultat de fonctionnement 2010, soit 2 060 441,41 € de la manière suivante :

514 412,52 € affectés en réserve, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

1 546 027,89 € affectés au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

2. Compte administratif 2010 - Budget annexe

Le compte administratif 2010 de la salle André Pommery, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion présenté par le Trésorier, fait ressortir, dans l'exercice,

Un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de : 68 450,12 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction M14, il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat global de fonctionnement constaté au terme de l'exécution du budget de l'exercice.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONTIN, M.ISKOU) à signer tous les documents nécessaires à affecter le résultat de fonctionnement 2010, soit 68 450,12 € de la manière suivante :

12 719,44 € affectés en réserve, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

55 730,68 € affectés au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

3. Comptes de Gestion 2010 - Budget Principal et Budget Annexe

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures ;

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONTIN, M.ISKOU) autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à :

- arrêter les résultats totaux des différentes sections budgétaires de chacun des budgets, ci-joints ;

- déclarer que les Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par Monsieur le Trésorier, n'appellent aucune observation, ni réserve de leur part.

4. Budget primitif 2011 : principal et annexe

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, par 19 voix pour et 6 abstentions (Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONTIN, M.ISKOU, M.REMOND) adopte le budget primitif 2011 de la Ville (tableau en annexe).

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONIN, M.ISKOU,) adopte le budget primitif 2011 de la salle Pommery (tableau en annexe).

Ci-dessous le détail l'intervention de la liste « Lutte Ouvrière »

Je me félicite de la décision que vous avez prise de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2011 car les revenus des familles populaires de Clermont sont mis à mal en ce moment de façon dramatique à cause des augmentations générales sur la nourriture, les transports, les carburants, le gaz.

Malheureusement, il ne suffira pas de geler les taux municipaux pour que les impôts locaux n'augmentent pas, puisque le gouvernement a décidé d'augmenter les bases d'imposition. La population paiera donc des impôts locaux plus élevés que l'an dernier.

Malheureusement aussi, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va aussi augmenter, même si c'est de façon minime.

Les seuls qui vont faire des économies, ce sont les grandes entreprises comme BASF, qui vont voir leur taxe professionnelle supprimée et leurs impôts sur les bénéfices diminués.

Ce qui est scandaleux, c'est que pour distribuer des milliards aux banques et aux grandes entreprises, on démolisse les services publics minimaux. Ainsi, les écoles, collèges et lycées de l'agglomération voient l'effectif de leur personnel baisser et le nombre d'élèves par classe augmenter.

Et aujourd'hui, ce que nous avons dénoncé il y a quelques mois à propos des menaces sur le CHI, est en train de se réaliser. C'est un véritable plan de démantèlement du CHI, qui assure pourtant une mission médicale indispensable et qui est le premier employeur du département.

Tout cela pour récupérer des millions sur les dépenses de sécurité sociale qui seront offerts aux riches entreprises.

C'est le contexte actuel, mais aussi notre avenir.

C'est pourquoi, en tant qu'élu Lutte Ouvrière, je tenais à rappeler la situation désastreuse à laquelle est confrontée le monde du travail à Clermont, comme dans toutes les villes populaires.

5. Fiscalité directe locale - vote des taux 2011

Dans le cadre de la loi de finances pour 2011, le Parlement a fixé le coefficient de revalorisation des valeurs locatives foncières à 1.02 pour :

- les propriétés non bâties
- les immeubles bâtis imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle.

L'application de ce coefficient aux bases définitives 2010, corrigées par l'intégration des nouveaux éléments physiques portent les bases prévisionnelles, pour 2011 à :

- Taxe d'habitation	10 716 000 €
- Taxe foncière (bâti)	8 839 000 €
- Taxe foncière (non bâti)	21 900 €

La comparaison du produit attendu et du produit assuré, soit 5 334 804 € détermine un coefficient de variation de 1, fixant les taux d'imposition, pour 2011 à :

- 18.32 % pour la taxe d'habitation
- 37.94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 82.72 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONIN, M.ISKOU) à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces taux.

6. Subventions aux associations

Le montant total des subventions (affectées et non affectées) à allouer aux associations au titre de l'année 2011 s'élève à 331 000 €.

L'état ci-annexé précise la somme affectée à chacune d'elles.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde ces subventions prévues et inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2011 et autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations.

ASSOCIATIONS	2011 demandé (NC : non communiqué)	2011 voté
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
AMICALE SPOR. JEUNES SAPEURS POMPIERS	3 000,00	2 500,00
ASS. BOXING-CLUB DE CLERMONT	3 500,00	2 000,00
ASS. CLERMONTOISE IN LINE	1 500,00	1 500,00
ASS. CLERMONTOISE IN LINE (sub. excep.)	200,00	200,00
ATHLETIC CLUB CLERMONTOIS	10 000,00	8 000,00
AVENIR CYCLISTE DU CLERMONTOIS	9 500,00	9 500,00
CLERMONT CLUB RUGBY	30 000,00	25 000,00
CLERMONT CLUB RUGBY (sub. exceptionnelle)	4 000,00	5 000,00
CLUB DE TENNIS CLERMONTOIS	6 500,00	6 500,00
CLUB DE TENNIS CLERMONTOIS (sub. excep.)	750,00	750,00
CLUB ESCRIME DE CLERMONT	6 000,00	5 000,00
CLUB KARATE DU CLERMONTOIS	NC	2 500,00
ENTENTE PONGISTE DU CLERMONTOIS	1 580,00	1 550,00
EVEIL GYMNIQUE CLERMONTOIS	7 500,00	6 000,00
HU BEI CHUAN	2 000,00	1 500,00
JUDO CLERMONTOIS	2 700,00	2 700,00
LA BOULE SPORTIVE CLERMONTOISE	1 000,00	1 000,00
LA CIBLE CLERMONTOISE	4 600,00	4 500,00
LE MESSENGER CLERMONTOIS	440,00	420,00
LE SCION	600,00	550,00
LES POMPIERS DE L'EXTREME	2 000,00	0,00
MELTING POP	9 000,00	9 000,00
MUSCULATION HALTEROPHILIE CLERMONTOISE	4 003,00	3 000,00
PAYS DU CLERMONTOIS HAND BALL	12 500,00	12 500,00
RACING CLUB CLERMONTOIS	54 000,00	45 000,00
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
ACPG-CATM	1 100,00	1 000,00
UMRAC	500,00	500,00
STE ENTRAIDE MEMBRES LEGION HONNEUR	250,00	200,00
ANCIENS MEMBRES F.F.I	400,00	400,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LOISIRS		
AMICALE DES LOISIRS CLERMONTOIS	1 500,00	1 300,00
AMIS DES ETANGS DE FAY	600,00	600,00
AMITIES LOISIRS DES CLERMONTOIS	4 000,00	4 000,00
ASS. GALACTICASSO	1 000,00	750,00
AVF	600,00	500,00
BIG ONE DIFFUSION	2 000,00	1 500,00
CERCLE PHILATELIQUE CLERMONTOIS	200,00	200,00
CINECLAP	2 500,00	1 500,00
CLERMONT LOISIRS ANIMATION JEUNESSE	19 000,00	19 000,00
CLUB COLLECTIONNEURS CLERMONTOIS	763,32	750,00
COMITE DES FESTIVITES	30 000,00	30 000,00
ENSEMBLE VOCAL DE CLERMONT	800,00	800,00
HARMONIE MUNICIPALE	27 200,00	15 000,00
HARMONIE MUNICIPALE (sub. excep.)	1 200,00	3 000,00
HISTOIRE ET TRADITION	800,00	500,00
JARDINS FAMILIAUX OISE	240,00	240,00
PAROLES DE FEMMES EN PICARDIE	400,00	400,00
PROX'ART-E	8 230,00	0,00
QUILT PASSION	300,00	300,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	300,00	0,00
SCOUTS ET GUIDES DE France (projet Sri-Lanka)	150,00	150,00
STE ARCHEOLOGIQUE HISTORIQUE	2 200,00	2 200,00
STE HISTOIRE ET ETUDES CHÂTEAU CLERMONT	150,00	150,00
UNION COMMERCANTS ET ARTISANS	5 000,00	5 000,00
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL		
APEI	250,00	200,00
ASDAPA	NC	250,00
ASS. CREMATISTE OISE	NC	100,00
ASS. ENTRAIDE	1 180,00	1 150,00
ASS. ENTRAIDE POLIOS ET HANDICAPES	500,00	200,00
ASS. FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT	6 500,00	3 160,00
ASS. FRATERNELLE DU CLERMONTOIS	5 000,00	2 500,00
ASS. PARALYSES DE FRANCE	600,00	0,00
ASS. SOINS PALLIATIFS OISE	700,00	500,00
AU FIL DES JOURS	1 400,00	1 000,00
CIDF	2 600,00	2 600,00
COMITE OEUVRES SOCIALES	20 000,00	20 000,00
E.N.V.O.L.	NC	100,00
ELAN CES	11 505,60	11 505,60
ENTR'AIDE SAMUSOCIAL OISE	NC	500,00
OISE SPA	780,00	780,00
PICARDIE SOUSS	2 000,00	1 500,00
VIE LIBRE	1 600,00	1 600,00
VMEH	2 300,00	2 300,00
ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE		
ECOLE MATERNELLE BELLE ASSISE	2 646,00	2 646,00
ECOLE MATERNELLE DE LA GARE	675,00	675,00

ECOLE MATERNELLE DES SABLES	2 646,00	2 646,00
ECOLE MATERNELLE PIERRE VIENOT	3 780,00	3 780,00
ECOLE PRIMAIRE BELLE ASSISE	3 042,00	3 042,00
ECOLE PRIMAIRE DE LA GARE	900,00	900,00
ECOLE PRIMAIRE DES SABLES	2 556,00	2 556,00
ECOLE PRIMAIRE PIERRE VIENOT	5 238,00	5 238,00
FCPE COLLEGE FERNEL	200,00	200,00
COOPERATIVE ECOLE BRESLES (CLIS)	210,00	210,00
TOTAL AFFECTE	367 064,92	317 948,60
MONTANT VOTE		331 000,00

7. Actualisation tarifaire du traité d'exploitation des marchés communaux

En application de la clause contractuelle prévue à l'article 23 du traité du 30 juillet 1992, le tarif des droits de place en vigueur dans la commune et la redevance versée, parallèlement, par le concessionnaire sont révisables, chaque année.

Cette actualisation est le résultat de la formule de révision prévue au contrat :

$$455,7 \times 1,7950$$

$$K = 0,10 + 0,90 \times \frac{\quad}{\quad}$$

$$405,7 \times 1,8142$$

Le résultat de la formule d'actualisation financière (coefficient K) est égal à 1,1002, soit un différentiel entre les tarifs résultant de K actuel et les derniers tarifs votés de 1,15 %.

Vu la consultation de la Fédération Nationale des Syndicats de Commerçants des Marchés de France, en vertu de l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'avis rendu le 10 mars 2011.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer l'avenant modifiant à compter du 1^{er} mai 2011 :

- La redevance annuelle versée par l'exploitant,
- Les tarifs des droits de place perçus par le concessionnaire Géraud & Associés.

EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE

CALCUL DE LA CLAUSE DE RÉACTUALISATION CONTRACTUELLE

à la date du 8 février 2011

**ÉLÉMENTS SERVANT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA CLAUSE PRÉVUE
À L'ARTICLE 23 DU TRAITÉ DU 30 JUILLET 1992**

1 - VALEURS DE BASE (connues au 15 septembre 2006)

IS1-1 = 405,7 Valeur mai 2006 - Supplément du Moniteur,
des Travaux Publics et du Bâtiment du 15/09/06

CS1 = 1,8255 Valeur mai 2006 - Suppl. du Moniteur,
des Travaux Publics et du Bâtiment du 15/09/06

2 - VALEURS ACTUALISEES

IS1-1n = 455,7 Valeur septembre 2010 - suppl. du MTPB du 14/01/2011

CS1n = 1,7950 Valeur août 2010 - suppl. du MTPB du 26/11/2010

3 - FORMULE DE RÉACTUALISATION

$$K = 0,10 + 0,90 \frac{455,7}{405,7} \times \frac{1,7950}{1,8142}$$

K = 1,1002

EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE**NOMENCLATURE DES TARIFS ET REDEVANCES**
APPLICABLE AU 1^{er} AVRIL 2011**TARIFS (H. T.)****1/ MARCHÉS**

<u>Terrain nu</u> , par m ² de surface occupée ou couverte, en comptant toujours une profondeur maximale de 2 m	0,54 €
<u>Place formant encoignure</u> supplément	1,07 €
<u>Commerçants ou exposants non abonnés</u> supplément, par m ² de surface occupée ou couverte	0,30 €
<u>Droits de Déchargement</u>	
Véhicules de toutes sortes de moins de 3 T en charge	1,07 €
Véhicules de toutes sortes de plus de 3 T en charge	1,63 €
<u>Redevance d'Animation et de Publicité (marchés seuls)</u> par commerçant abonné ou non et par séance	2,58 €

2/ FOIRES

<u>Terrain nu</u> , par m ² de surface occupée ou couverte, en comptant toujours une profondeur maximale de 2 m	1,00 €
<u>Place formant encoignure</u> supplément	1,95 €
<u>Commerçants ou exposants non abonnés</u> supplément, par m ² de surface occupée ou couverte	0,54 €
<u>Droits de Déchargement</u>	
Véhicules ou remorques, l'unité	3,00 €

3/ FÊTES FORAINES

- Par métier, terrain nu et par jour, le m ² de 1 à 100 m ²	0,73 €
- Au-dessus de 100 m ² , chaque m ² en sus	0,35 €
- Caravane d'habitation, jusqu'à 8 m de longueur	27,82 €
- Caravane d'habitation, plus de 8 m de longueur	40,23 €
- Camions et remorques	14,51 €
(Ces trois derniers tarifs s'entendent pour la durée de la foire)	
- Volants, le m ² par jour	3,03 €
- Avec un minimum de perception de	17,73 €

GÉRAUD
& ASSOCIÉS

CONCESSIONNAIRE DE DROITS COMMUNAUX

27, bd de la République
07000 L'ÉCLAPPE

[Signature]

AMENAGEMENT-URBANISME

1. Bilan de la politique foncière en 2010

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an de la politique foncière menée par la collectivité.

Le bilan des décisions prises en 2010 en matière de politique foncière est le suivant :

ACQUISITIONS

- Par délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2008 (alinéa 15) portant délégations de pouvoir du Maire, il a été décidé d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et d'acquérir à Madame LASALLE Martine la parcelle cadastrée section AH n° 86 sise 16 rue de Paris d'une contenance de 1.610 m², pour la somme de 300.000 €.
- Par délibération du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir à la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire la parcelle cadastrée section AH n° 30 sise 42 rue de Paris d'une contenance de 3330 m², pour la somme de 450.000 €.
- Par délibération du 2 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir aux Consorts BAILLARD la parcelle cadastrée section AE n° 19 au lieudit : « Le Clos » d'une contenance de 1698 m², pour la somme de 1.500 €.
- Par délibération du 30 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir à Madame HERMANT Anne-Marie la parcelle cadastrée section AX n° 224 au lieudit : « La Petite Montagne » d'une contenance de 1754 m², pour la somme de 1.750 €.
- Par délibération du 14 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir à Mademoiselle LAMBERT Laëtitia les parcelles cadastrées section AI n° 608 et 609 au lieudit : « rue de Béthencourt » d'une contenance de 570 m², pour la somme de 12.000 €.

CESSIONS

- Par délibération du 14 mars 1996, le Conseil Municipal a décidé l'aliénation partielle du chemin rural « de Ramecourt à l'Equipée » au profit des riverains. Il a été vendu à Monsieur BETSCHART Cyril et Mademoiselle FOUQUET Julie la parcelle cadastrée section BC n° 229 au lieudit : « Les Sables de Ramecourt » d'une superficie de 9 m², pour la somme de 9 €.
- Par délibération du 2 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de vendre à Monsieur COQUERET Vincent la parcelle cadastrée section AP n° 292 sise 12 rue de Paris d'une superficie de 154 m², pour la somme de 100.000 €.

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le bilan ci-dessus.

2. Convention de réalisation des études préalables à l'extension-réhabilitation du groupe scolaire des Sables avec la SAO

La Ville de Clermont est actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement SAO, ce qui lui permet de faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle, des études préalables à la réalisation d'opérations.

Afin de pouvoir mener à bien une opération d'extension – réhabilitation du groupe scolaire des Sables, la Ville pourrait confier dans ce cadre la réalisation des études préalables à la SAO.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 35 000 € HT, comprenant étude sur la solidité, la sécurité et l'accessibilité des locaux existants, réalisation de plans topographiques, réalisation du programme technique détaillé de l'opération par un programmiste.

La rémunération de la SAO est déterminée suivant un montant forfaitaire à la journée du chargé de mission, approuvé par le Conseil d'Administration. La rémunération prévisionnelle de la société serait de 19 100 € HT, soit 22 843,60 € TTC. Elle sera revue en fonction du temps réel passé en fin d'opération par avenant. Une avance de 5 000 €, dédiée au paiement des différents prestataires techniques, sera versée à la SAO.

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer la convention de réalisation des études préalables à l'extension – réhabilitation du groupe scolaire des Sables.

3. Acquisition de parcelles de terrains rue des Meuniers

Suite à une division de la parcelle AH n° 282, sise rue des Meuniers pour construction, la Ville se propose d'acquérir une emprise d'alignement de 5 m² sur la parcelle AH n°284 appartenant à Monsieur Guy JOUBERT et de 11 m² sur la parcelle AH n° 282 appartenant à Monsieur Romain PELLETIER.

Ces emprises permettront d'aménager cette voirie par un élargissement de la voie qui à cette hauteur forme un entonnoir.

Cette acquisition se ferait au prix de 5 € le m² suivant l'estimation du service des domaines. Les frais de division des parcelles du géomètre expert seront à la charge de la commune.

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer tous documents relatifs à ces opérations.

RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Afin de renforcer l'équipe du service aménagement urbanisme, notamment au niveau de la fonction marchés publics et du plan local d'urbanisme, je vous propose de créer un emploi permanent à temps complet (35 heures) de Rédacteur Territorial à compter du 1^{er} juillet 2011.

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

2. Ressources humaines - Renouvellement du poste de contractuel

Le conseil municipal avait décidé, lors de sa séance 15 septembre 2008, de créer un poste de directeur des ressources humaines de trois années, à temps complet, sur la base de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler, à compter du 1^{er} octobre 2011, selon les mêmes critères, cette opération et de créer en conséquence un poste contractuel dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal, par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme BORDERIAS SOLER et M.HERBET) autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

CENTRE SOCIOCULTUREL

1. Formation BAFA citoyen 2011

Le centre socioculturel a mis en place en avril 2010 une session de stage BAFA, en collaboration avec les CEMEA. Cette session était ouverte aux Clermontois âgés de 17 à 25 ans et a mobilisé 15 jeunes.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 08 décembre 2010, a décidé de renouveler sur les mêmes critères, ce dispositif pendant les vacances scolaires d'avril, du samedi 16 au dimanche 24 avril 2011.

Suite à une forte demande de jeunes Clermontois désirant pouvoir bénéficier de ce programme de formation, je vous propose de porter ce nombre de places à 22.

Le coût de cette formation par jeune est de 330 €, soit un montant global de 7 260 €.

Les crédits seront inscrits à l'article 6745 du budget 2011 de la commune.

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Application de la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics – Formation et achat de matériel désherbage sans pesticide 2011

Dans le cadre de la création de son Agenda 21, la Ville de Clermont s'est engagée, par la signature de la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics, à réduire de 50% l'usage des pesticides sur les zones prioritaires en 3 ans et ce à compter d'avril 2011. Des subventions auprès de la région et de l'agence de l'eau Seine Normandie pour l'achat de matériel et prestations diverses peuvent être sollicitées :

- 1) Achat de désherbeurs thermiques et prestations diverses : 13 000 € HT
Subventions sollicitées au taux maximum

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces opérations et autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à solliciter les subventions au taux maximum.

BIBLIOTHEQUE

1. Rétroconversion du fonds ancien

Les livres du fonds ancien de la bibliothèque de Clermont ne sont pas répertoriés dans le catalogue informatique. Le dernier catalogue papier a été réalisé en 1900 par Monsieur POUILLET et aucun récolement n'a été effectué depuis cette date. Ce catalogue est donc incomplet et ne permet pas de localiser les documents.

Afin de pouvoir ouvrir le fonds anciens au public, il convient d'en connaître la valeur. L'accès à ces documents passe par une description bibliographique. Cette notice descriptive est le seul moyen dont dispose le public comme le professionnel pour retrouver un document au milieu d'un fonds.

La rétroconversion permettra :

- de procéder à l'inventaire du fonds ancien de la bibliothèque
- de transformer le catalogue Pouillet en notices consultables gratuitement sur Internet, que ce soit sur le catalogue de la bibliothèque ou sur le catalogue collectif de France.
- d'intégrer les notices dans le catalogue collectif de France (CCF)
- de localiser les documents dans la bibliothèque

Nombre d'ouvrages à traiter : 13 400

Coût par ouvrage non catalogué : 2,5 € (travail effectué par Picasco)

Financement global de la rétroconversion qui sera répartie sur 3 ans : 33 500 €

- subvention de la Bibliothèque Nationale de France	50 % soit 16 750 €
- subvention Picasco	20 % soit 6 700 €
- commune	30 % soit 10 050 €

Pour 2011, 5 mois de catalogage sont envisagés pour traiter environ 4 000 livres

Budget 2011 : 10 000 €

Bibliothèque Nationale de France	5 000 €
Picasco	2 000 €
Commune	3 000 €

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à :

- solliciter les subventions au taux maximum
- signer tous les documents nécessaires à cette rétroconversion

INFORMATION

1. Décisions prises par Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 2 avril 2008.

16 mars 2011 : Signature du marché d'entretien d'espaces verts avec l'entreprise DEVAMBEZ pour une durée d'un an renouvelable deux fois, pour un montant annuel de 41 760,65 € HT soit 49 945,72 € TTC.

21 mars 2011 : Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation et de déblaiement du Donjon de Clermont avec Monsieur Thibault LEGENDRE pour un montant de 38 610 € HT soit 46 177,56 € TTC.

21 mars 2011 : Signature d'un avenant avec le groupement Cabinet GALLOIS/SIRETEC modifiant l'enveloppe financière affectée aux travaux de rénovation de la salle des fêtes André Pommery et déterminant le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre sera ainsi porté de 46 300 € HT à 47 971,75 € HT soit 57 374,21 € TTC (soit une augmentation de 1 671,75 € HT de la tranche conditionnelle).

22 mars 2011 : Mise à disposition à la Gendarmerie de Clermont du stand de tir, sis route de Mouy à Clermont, durant un an pour 20 séances.

22 mars 2011 : Signature du lot 1bis « Désamiantage » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2^{ème} tranche, avec l'entreprise BHF DELAPLACE pour un montant de 13 958 € HT soit 16 693,77 € TTC.

28 mars 2011 : Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux portant sur le lot 6 « Menuiseries intérieures bois » conclu avec l'entreprise DURANT. Cet avenant en plus-value d'un montant de 1 767,00 € HT porte le montant de la tranche ferme du marché à 14 864,00 € HT soit 17 777,34 € TTC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre.